



HEATLOK NEO

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

SECTION 1 : Nom du produit

HEATLOK NEO

SECTION 2 : Utilisation prévue

Isolation thermique pour bâtiments

SECTION 3 : Fabricant

HUNTSMAN BUILDING SOLUTIONS CENTRAL EUROPE AS
Družstevní 2, 273 51 Pletený Újezd,
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

SECTION 4 : Représentant autorisé

Sans objet

SECTION 5 : Système AVCP

Système 3

SECTION 6 : Norme harmonisée

Norme harmonisée EN 14315-1 et EN 12667

Organisme notifié NB 1023

SECTION 7 : Performances déclarées

Caractéristique	Performance	Norme harmonisée
Réaction au feu	NPD	EN 14315-1 :2013 et EN 12667
Perméabilité à l'eau	W0,14	
Résistance thermique	Voir le tableau ci-joint pour les valeurs de résistance thermique déclarées	
Perméabilité à la vapeur d'eau	MU23	
Résistance à la compression	CS(10Y)200	
Durabilité de la réaction au feu face au vieillissement/à la dégradation	La réaction au feu ne diminue pas avec le temps	
Durabilité de la résistance thermique face au vieillissement/à la dégradation (λ_d , R_d)	Valeur déclarée de la conductivité thermique après vieillissement – voir le tableau ci-joint pour les valeurs de la résistance thermique déclarée	
Durabilité de la résistance à la compression face au vieillissement/à la dégradation	La résistance à la compression ne change pas avec le temps	
Combustion avec incandescence continue	NPD	

Résistance thermique déclarée pour toutes les épaisseurs d'application :

Épaisseur (mm)	Conductivité thermique déclarée après vieillissement λ_d (W/m.K)	e de résistance thermique R_d ($m^2 \cdot K/W$)
30	0,027	1,10
35	0,027	1,25
40	0,027	1,45
45	0,027	1,65
50	0,027	1,85
55	0,027	2,00
60	0,027	2,20
65	0,027	2,40
70	0,027	2,55
75	0,027	2,75
80	0,027	2,95
85	0,027	3,10
90	0,027	3,30
95	0,027	3,50
100	0,027	3,70
105	0,027	3,85
110	0,027	4,05
115	0,027	4,25
120	0,027	4,40
125	0,027	4,60
130	0,027	4,80
135	0,027	5,00
140	0,027	5,15
145	0,027	5,35
150	0,027	5,55
155	0,027	5,70
160	0,027	5,90
165	0,027	6,10
170	0,027	6,25
175	0,027	6,45
180	0,027	6,65
185	0,027	6,85
190	0,027	7,00
195	0,027	7,20
200	0,027	7,40

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes à l'ensemble des performances déclarées. La présente déclaration de performance est établie, conformément au règlement (UE) n° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus. Signé au nom et pour le compte du fabricant par :

CPR : Règlement sur les produits de construction
Déclaration de performance
DoP 036/05-2025

Octobre 2025



Pierre-Antoine BERTIER
Directeur de la certification

européenne